



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/504
2 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 67 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, sur l'application de ladite résolution. Dans la même résolution, le Secrétaire général était également prié de faire rapport à l'Assemblée sur certaines questions précises. Le présent rapport vise à répondre aux deux demandes exprimées dans la résolution. Dans plusieurs cas, le Secrétaire général a été prié de faire rapport au Comité de l'information sur différents aspects des travaux du Département de l'information.

2. Les documents ci-après, qui avaient trait aux sujets visés par la résolution 35/201, ont été soumis au Comité de l'information lors de sa session consacrée aux questions de fond qui s'est tenue du 27 avril au 15 mai 1981 puis le 30 mai et le 26 août 1981 :

- a) Plan général concernant le réseau des centres d'information des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'évolution des rapports entre le Département de l'information, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et les centres (A/AC.198/33);
- b) Examen de la structure régionale de la Division de la radio et des moyens visuels du Département de l'information :
 - i) Plan de régionalisation de la Division de la radio et des moyens visuels (A/AC.198/34);
 - ii) Renforcement et amélioration de la structure régionale du Service de la radio du Département de l'information (A/AC.198/35);
- c) Augmentation du nombre des émissions sur ondes courtes de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/36);

- d) Amélioration et renforcement des liens de coopération et de coordination entre les activités d'information des divers organismes des Nations Unies (A/AC.198/37 et Add.1 et 2);
- e) Coopération entre le Département de l'information et les organisations d'information internationales et régionales (A/AC.198/38);
- f) Participation des pays en développement à l'utilisation des satellites pour la télédiffusion des programmes de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/39);
- g) Formation de journalistes et de personnel de radiodiffusion des pays en développement (A/AC.198/40).

3. Ces rapports sont pris en compte dans le rapport du Comité de l'information à l'Assemblée générale 1/. Le contenu des rapports soumis au Comité de l'information n'est donc pas repris dans le présent rapport, qui traite principalement des aspects suivants de la résolution 35/201 de l'Assemblée générale :

a) Les aspects de la résolution que le Comité de l'information n'a pas directement abordés;

b) Les aspects de la résolution sur lesquels le Secrétaire général était expressément prié de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session;

c) Les paragraphes de la résolution qui contiennent des informations mettant à jour les rapports qui ont été soumis au Comité de l'information.

4. Le présent rapport répond également à la demande exprimée au paragraphe 2 de la section III de la résolution 35/201, dans lequel le Secrétaire général était prié "de donner effet aux recommandations du Groupe de travail ad hoc du Comité de l'information, telles que le Comité les a approuvées dans son rapport, et de faire rapport sur les progrès accomplis à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session".

5. Au paragraphe 3 de la section III de la résolution 35/201 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général était prié "de prendre d'urgence des mesures pour corriger le déséquilibre géographique qui existe actuellement parmi le personnel du Département de l'information afin d'assurer une participation équitable de ressortissants de tous les pays, spécialement des pays en développement, en particulier aux postes supérieurs et de prise de décision, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et de présenter un rapport sur les progrès accomplis à cet égard à l'Assemblée générale lors de sa ~~trente~~ trente-sixième session".

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21).

6. L'attention du Comité de l'information à sa session de 1981 a été appelée sur le fait que les questions de personnel étaient normalement examinées à la Cinquième Commission, qui fait des recommandations pertinentes à l'Assemblée générale. La répartition géographique du personnel a fait l'objet de directives détaillées de l'Assemblée générale au Secrétaire général, dont la dernière en date figurant dans la résolution 35/201 du 16 décembre 1980. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/35/528) présentait la répartition, au 30 juin 1980, du personnel soumis à la répartition géographique et le rapport de cette année sur ce sujet exposera la situation au 30 juin 1981.

7. Au vu de la répartition par région des fonctionnaires du Département de l'information dont les postes étaient soumis à la répartition géographique, telle qu'elle était exposée dans les cinq derniers rapports du Secrétaire général, couvrant la période allant de 1976 à 1980, il apparaît que des progrès ont été réalisés pour redresser l'équilibre géographique même si ces progrès ont pu être relativement inégaux. A titre d'illustration, le tableau ci-après présente les changements intervenus entre 1976 et 1980 et, en regard, pour chaque région, le nombre moyen de postes souhaitables exprimé en pourcentage :

| Région | Nombre moyen de postes souhaitables (En pourcentage) | Changement | | | |
|---------------------------------|---|-------------------------|--------------|--|--------------|
| | | Tous les postes 1980 | 1976 | Administrateurs hors classe et fonctionnaires de rang supérieur 1980 | 1976 |
| Afrique | 13,5 | 11,1 | 8,7 | 12,5 | 8,2 |
| Asie et Pacifique | 18,1 | 14,1 | 14,1 | 14,3 | 14,3 |
| Europe orientale | 13,2 | 11,1 | 12,5 | 12,5 | 14,3 |
| Europe occidentale | 22,8 | 21,1 | 22,3 | 25,0 | 24,5 |
| Amérique latine | 7,7 | 7,0 | 7,1 | 8,9 | 10,2 |
| Moyen-Orient | 5,5 | 5,5 | 3,2 | 5,4 | 2,0 |
| Amérique du Nord et Caraïbes | 19,2 | 30,1 | 32,1 | 21,4 | 26,5 |
| | | <u>100,0</u> | <u>100,0</u> | <u>100,0</u> | <u>100,0</u> |
| Groupe des 77 | 36,1 | 28,1 | 21,2 | 32,1 | 20,4 |
| Autres | 63,9 | 71,9 | 78,8 | 67,9 | 79,6 |
| | | <u>100,0</u> | <u>100,0</u> | <u>100,0</u> | <u>100,0</u> |

/...

8. Ces chiffres indiquent que des progrès sensibles ont été réalisés, au cours de la période considérée, vers une répartition régionale plus équilibrée des ressortissants des pays en développement par rapport à ceux des pays développés, en particulier aux niveaux supérieurs, où il n'y a que 4 points d'écart entre le nombre moyen de postes souhaitables (en pourcentage) pour chaque région et le pourcentage effectif en 1980.

9. Il y a lieu de noter qu'un certain nombre de ressortissants d'Etats d'Afrique australe ont été nommés au Département de l'information par suite de la décision de créer une section anti-apartheid au Service de la radio, ce qui améliorera considérablement la représentation des pays africains.

Equilibre entre les langues officielles utilisées et autres langues

10. Au paragraphe 8 de la section III de la résolution 35/201, le Secrétaire général était prié "de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre entre les langues officielles utilisées dans les publications et les programmes du Département de l'information et de renforcer le groupe d'adaptation créé dans ce but de manière à utiliser au mieux les ressources disponibles pour informer le public des activités de l'Organisation des Nations Unies".

11. Des efforts suivis ont été faits pour assurer l'équilibre entre les langues officielles utilisées dans le programme des publications du Département.

12. Toutes les demandes de documentation de base de l'Organisation des Nations Unies (dans une présentation destinée à l'information) émanant des centres d'information ont été satisfaites, tant pour les langues officielles que pour les autres langues. La dernière édition de l'ABC des Nations Unies a été publiée en arabe, anglais, français, espagnol, japonais, birman, ourdou et dans les langues scandinaves. La prochaine édition paraîtra également en russe. La dernière édition de L'ONU en quelques mots est parue en 13 langues; la prochaine sera publiée en 24 langues.

13. Deux publications sur la décolonisation et une sur le désarmement vont également être publiées en russe également. La Stratégie pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement est en cours de publication (dans une présentation destinée à l'information) dans toutes les langues officielles. En ce qui concerne le développement des langues régionales, un crédit a été ouvert au budget pour l'impression en swahili d'une publication qui sera choisie par le Centre d'information des Nations Unies de Dar es-Salam.

14. La Chronique mensuelle de l'ONU est à présent publiée en anglais, arabe, espagnol et français. Le groupe d'adaptation a été renforcé par un écrivain/adaptateur russe, comme l'Assemblée générale l'a autorisé. Les ressources de ce groupe sont utilisées dans toute la mesure du possible pour accélérer la préparation de versions adaptées ou traduites des publications.

15. La publication L'ONU aujourd'hui (Suggestions à l'intention des orateurs), qui est largement utilisée par les écoles, les universités et les organisations non gouvernementales dans le monde entier comme ouvrage de référence, est imprimée dans toutes les langues officielles ainsi que dans un certain nombre d'autres langues d'usage courant dans les Etats Membres.

16. Le Programme de stages annuels pour étudiants a accueilli un plus grand nombre de participants des pays en développement. Ce programme a été mené en anglais, mais il le sera aussi en français à partir de 1982.

Bureaux et facilités du Siège mis à la disposition des journalistes

17. A l'alinéa g) du paragraphe 10 de la section III de la résolution 35/201, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que des moyens adéquats soient mis à la disposition des journalistes, en particulier de ceux des pays en développement, pendant les sessions de l'Assemblée générale, en faisant appel dans la mesure du possible aux ressources existantes.

18. Le Département de l'information examine actuellement les moyens mis à la disposition de la presse, en ce qui concerne notamment les bureaux, les installations destinées à la presse et les places réservées dans la salle de l'Assemblée générale. On s'efforcera, dans les limites de l'espace et des crédits disponibles, de mettre à la disposition de la presse des moyens aussi adéquats que possible. Conformément aux dispositions de la résolution, une attention particulière sera accordée aux besoins des journalistes des pays en développement.

19. A l'alinéa h) du paragraphe 10 de la section III de la résolution, le Secrétaire général était prié de prendre les mesures nécessaires pour répartir équitablement des bureaux permanents entre les représentants des organes d'information au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en accordant une attention particulière aux besoins de ceux de ces représentants qui appartiennent aux pays en développement.

20. La question des bureaux (pièces et meubles) et des locaux du Siège qui sont mis à la disposition de la presse est extrêmement délicate. Le Secrétaire général doit constamment chercher à répartir un espace fixe entre un nombre de plus en plus grand de personnes. La liste d'attente des correspondants accrédités - dont plusieurs sont originaires de pays en développement - qui ont besoin de bureaux est de plus en plus longue. En l'absence de nouveaux locaux, ces besoins ne peuvent être satisfaits que lorsqu'un espace se libère, ce qui arrive rarement. De ce fait, il n'a pas été possible de donner satisfaction sur ce point à certains candidats qui pouvaient y prétendre.

21. Conformément aux dispositions de la résolution, chaque fois que des locaux sont devenus disponibles, la préférence a été accordée aux représentants des organes d'information des pays en développement.

Contacts avec les organisations non gouvernementales et les groupes éducatifs

22. Le Groupe de travail du Comité de l'information a noté que des matériaux d'information sur les questions traitées à l'Organisation des Nations Unies devraient être fournis aux organisations non gouvernementales et aux groupes éducatifs et que "des documents d'information approfondis devraient être préparés, à leur intention notamment, au moment opportun" 2/.

2/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), par. 77, sect. A, par. 1 h).

23. On a redoublé d'efforts pour promouvoir l'enseignement des questions relatives aux Nations Unies dans les établissements scolaires et les écoles normales des Etats Membres en mettant en contact, dans différentes régions, des planificateurs et des spécialistes de l'aménagement des programmes, dans le cadre du Programme de bourses des Nations Unies pour les éducateurs. Des matériels d'enseignement tels que le dépliant destiné aux étudiants sur la Journée des Nations Unies continuent d'être publiés au Siège en anglais, espagnol et français. Cette publication a été traduite et reproduite dans neuf autres langues.

24. Une nouvelle initiative sera prise cette année avec la publication d'un recueil de 26 séries modèles de leçons (dont les meilleurs projets soumis par les participants au Programme de bourses pour les éducateurs) au sujet de l'Organisation des Nations Unies, qui peuvent être adaptées à l'enseignement de différentes matières et à tous les niveaux, de la maternelle à l'école normale. Ce recueil sera au départ tiré à 15 000 exemplaires en anglais, avant d'être publié en français et en espagnol. Ce projet a été entrepris en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organismes des Nations Unies.

25. Le Département de l'information assure au Siège des services destinés à plus de 700 représentants de 364 organisations non gouvernementales (ONG) et il est en contact avec 2 342 autres représentants par l'intermédiaire des centres d'information. Les efforts se poursuivent pour s'assurer le concours des ONG sur le plan local, par l'intermédiaire des centres d'information. A ce jour, il y a 81 ONG associées à New Delhi et d'autres aux Philippines, en Thaïlande et en Colombie.

26. Les contacts établis avec les ONG associées au Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies prennent les formes suivantes :

a) Réunions hebdomadaires d'information, tenues régulièrement au Siège par des représentants et par de hauts fonctionnaires du Secrétariat. Ces réunions d'information portent sur des sujets tels que les droits de l'homme, le désarmement, la décolonisation, le développement, le maintien de la paix, la lutte contre la discrimination raciale, le nouvel ordre économique international et un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) Conférences sur des sujets revêtant une importance particulière pour l'Organisation des Nations Unies : la Conférence annuelle des ONG en 1980 était consacrée au thème de "La course aux armements et la race humaine" et a attiré plus de 500 ONG de 35 pays. Une conférence annuelle récente (8-10 septembre 1981) avait pour thème "Energie, développement et survie";

c) Réunions et programmes spéciaux. Une réunion sur le désarmement et le développement a été organisée en octobre pour lancer la Semaine du désarmement de 1980. Le 26 mars 1981, plus de 350 personnes ont pris part à un programme intitulé "Les femmes et la main-d'oeuvre sud-africaines en régime d'apartheid". Une réunion consacrée à la décolonisation a été tenue le 28 mai 1981 pour marquer la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe;

/...

d) Diffusion de documents, de communiqués de presse et d'autres matériels d'information aux ONG, en vue de leur rediffusion par le biais des publications, d'allocutions, de conférences, de séminaires et de réunions.

Nouveaux centres d'information des Nations Unies

27. A l'alinéa a) du paragraphe 6 de la section III de sa résolution 35/201, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de renforcer "le réseau des centres d'information, en revoyant leurs fonctions et leur rôle dans la structure du Département de l'information et, dans la mesure du possible eu égard aux ressources existantes, en en créant de nouveaux là où il le juge nécessaire, notamment un au Zimbabwe et un au Bangladesh, en tenant compte en particulier de la nécessité d'assurer un équilibre régional approprié".

28. Comme on l'a déjà indiqué, un rapport sur les centres d'information a été présenté au Comité de l'information, qui a examiné la question dans son rapport.

29. Un centre d'information des Nations Unies a été créé à Dacca (Bangladesh), en août 1981, et le directeur est déjà sur place. Les préparatifs en vue de la création d'un centre à Salisbury (Zimbabwe) sont en voie d'achèvement. Des négociations ont été entreprises entre le Département de l'information et le Gouvernement panaméen en vue de la création d'un centre à Panama.

Utilisation par les Etats Membres des émissions radiodiffusées de l'Organisation des Nations Unies à l'intention de l'Afrique australe

30. Au paragraphe 11 de la section III de sa résolution 35/201, le Secrétaire général était prié "d'envisager la possibilité d'augmenter le nombre des émissions radiodiffusées de l'Organisation des Nations Unies à l'intention de l'Afrique australe en utilisant les installations d'un plus grand nombre d'Etats Membres".

31. Il a été signalé en 1980 que 13 organismes nationaux de radiodiffusion diffusaient en entier les programmes radio de l'Organisation des Nations Unies à l'intention de l'Afrique australe et que neuf autres utilisaient les matériaux de l'Organisation dans leurs propres programmes (A/35/504, par. 63).

32. Le Département de l'information a étudié la possibilité d'augmenter le nombre des stations de radio qui diffusent les programmes contre l'apartheid. Radio Madagascar les diffuse chaque jour en six langues (anglais, afrikaans, zoulou, xhosa, sesotho et stswana); les services de radio du Zimbabwe les diffusent en anglais seulement. Radio Mozambique les diffusera prochainement chaque jour en anglais.

33. Au total, 22 stations de radio dans le monde entier utilisent ces programmes. Douze d'entre elles les diffusent tels qu'elles les reçoivent du Service de la radio de l'ONU. Il s'agit du Botswana (en anglais), de l'Egypte (en anglais et en xhosa), de la Guinée (en anglais), du Lesotho (en anglais et en sesotho), de Madagascar (dans les six langues), du Nigéria (en anglais, en afrikaans, en sesotho et en xhosa), du Swaziland (en anglais et en zoulou), de la République-Unie de Tanzanie (dans les six langues), de la Zambie (dans les six langues) et du Zimbabwe (en anglais).

/...

34. Dix stations utilisent des extraits de ces programmes dans leurs émissions locales : BRT, Belgique (en anglais); Radio Pekin, Chine (en anglais et en xhosa); Radio tchécoslovaque (en anglais); Internationale Verbindungen Staatliches Komitee für Rundfunk, République démocratique allemande (en anglais); Radio France International (en anglais); Radio Magyar, Hongrie (en anglais); Radio Polskie, Pologne (en anglais); Voice of America, Etats-Unis d'Amérique (en anglais); Radio Moscou, Union des Républiques socialistes soviétiques (en anglais); et Radio Vatican, Saint-Siège (en anglais).

Emissions de l'Organisation des Nations Unies sur ondes courtes utilisant les installations et les fréquences de l'Organisation

35. A l'alinéa c) du paragraphe 10 de la section III de la résolution 35/201, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'"effectuer d'urgence, pour que le Comité de l'information les examine, des études techniques, financières et juridiques au sujet d'émissions internationales de l'Organisation des Nations Unies sur ondes courtes utilisant les installations et les fréquences de l'Organisation".

36. Il a été indiqué dans un rapport que ces études seraient entreprises par des consultants et que des propositions précises seraient présentées au Comité de l'information en 1981 (A/35/504, par. 27). Malheureusement, ces études n'ont pas été prêtes à temps pour les sessions de 1981 du Comité.

37. Les études demandées par l'Assemblée générale sont maintenant en préparation et seront présentées au Comité de l'information à sa prochaine session consacrée aux questions de fond.

Diffusion d'émissions de l'Organisation des Nations Unies en modulation de fréquence dans la région du Siège

38. A l'alinéa d) du paragraphe 10 de la section III de la résolution 35/201, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour "résoudre d'urgence, avec le pays hôte, les problèmes juridiques que pose la proposition de diffuser des émissions de l'Organisation des Nations Unies en modulation de fréquence dans la région du Siège et présenter au Comité de l'information un rapport contenant notamment une étude détaillée des aspects techniques et financiers de la question".

39. Cette étude détaillée est en cours et sera présentée au Comité de l'information à sa prochaine session consacrée aux questions de fond, accompagnée d'éclaircissements juridiques, ainsi qu'il a été demandé.

Programmes de télévision en espagnol

40. A l'alinéa j) du paragraphe 10 de la section III de la résolution 35/201, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour "commencer à produire des programmes de télévision en espagnol".

/...

41. On s'occupe actuellement de recruter un producteur de télévision d'Amérique latine et l'on compte réaliser, à partir de la session de 1981 de l'Assemblée générale, des magazines hebdomadaires à l'intention des spectateurs de langue espagnole.

Matériel de télévision pour le Service de l'information à Genève

42. A l'alinéa e) du paragraphe 10 de la section III de la résolution 35/201, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour "fournir au Service de l'information à Genève le matériel nécessaire à l'enregistrement et à la diffusion électroniques de l'information visuelle concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies, en faisant appel autant que possible aux ressources existantes".

43. Le Secrétaire général a établi que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour fournir ce matériel. Il faudra donc inclure une demande de crédits supplémentaires à cette fin dans le projet de budget-programme pour 1982-1983 3/. Si l'Assemblée générale approuve cette demande, le Service de l'information de l'ONU à Genève pourra couvrir les activités de l'Organisation et distribuer ces informations aux stations de télévision dans le courant de 1982.

Coopération et appui au Programme international pour le développement de la communication

44. Au paragraphe 5 de la section I de la résolution 35/201, l'Assemblée générale demandait au Secrétaire général d'apporter son entière coopération et son plein appui au Programme international pour le développement de la communication et de favoriser et d'encourager la coopération interinstitutions et la participation des institutions aux activités du Programme et de son Conseil intergouvernemental.

45. Sur l'invitation de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies a envoyé un représentant aux premières sessions du Groupe de travail interinstitutions et du Conseil intergouvernemental du Programme, tenues à Paris respectivement du 31 mars au 2 avril 1981 et du 15 au 22 juin 1981.

46. A la première session du Groupe de travail interinstitutions les organisations suivantes étaient représentées : Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Union internationale des télécommunications (UIT), Union postale universelle (UPU), Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Outre l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, les organisations ci-après étaient représentées à la première session du Conseil intergouvernemental : UIT, UPU, Banque mondiale, PNUD et CNUCED. Au cours de la session du Conseil intergouvernemental, le Groupe de travail interinstitutions s'est réuni pour examiner les moyens d'organiser les contributions de diverses institutions au Programme.

3/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 6 (A/36/6).

47. Le Conseil intergouvernemental doit tenir une deuxième session au Mexique en novembre. Le Département de l'information enverra un représentant à cette réunion au nom de l'Organisation des Nations Unies.
48. Un rapport intérimaire sur le Programme figurera sans aucun doute dans le rapport du Directeur général de l'UNESCO à l'Assemblée générale.
49. Le Secrétaire général se félicite des progrès réalisés jusqu'ici et continuera à apporter activement son appui et ses encouragements à l'UNESCO et au Programme dans ce domaine.
50. Dans son rapport, le Comité de l'information traite de la coopération et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO eu égard à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication 4/.

Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU)

51. Au paragraphe 6 de la section II de la résolution 35/201, l'Assemblée générale exprimait "sa satisfaction devant les efforts déployés par le Comité commun de l'information des Nations Unies en vue d'améliorer la coordination entre les activités d'information des différents organismes des Nations Unies" et lui demandait "d'améliorer et de renforcer encore ces liens de coopération et de coordination en rendant compte au Comité de l'information, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, de l'étendue et des perspectives de cette coopération et de cette coordination".
52. Outre ses activités de coordination tout au long de la période considérée et le suivi de l'exécution de projets communs, le CCINU a tenu sa huitième session ordinaire à Tokyo au siège de l'Université des Nations Unies du 3 au 6 février 1981 et une session extraordinaire à Genève du 8 au 10 juillet 1981. Les équipes de travail du CCINU, telles celles établies à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de l'Année internationale des personnes handicapées et de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, se sont réunies régulièrement pour planifier et coordonner l'exécution des activités communes connexes entreprises par les organismes du système des Nations Unies. Un groupe de travail spécial sur l'information pour l'appui au développement a également été créé. Le CCINU présentera un rapport au CAC à sa session de printemps, en 1982.
53. Dans le cadre de la contribution qu'il apporte à la promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et conformément aux directives établies par le Comité de l'information en 1980, le CCINU est de plus en plus actif et son rôle ne se limite plus à la planification de la coopération mais englobe l'exécution d'activités communes. Parmi les exemples récents de mesures communes concrètes que les membres du CCINU envisagent pour l'avenir proche, il convient de mentionner en particulier :

4/ Ibid., Supplément No 21 (A/36/21), chap. III, sect. C.

- a) La formation de journalistes de pays en développement;
- b) L'importance accrue accordée à l'information pour l'appui au développement;
- c) L'emploi plus général de "pigistes";
- d) La création d'un service de presse commun;
- e) La mise en place d'un système d'échange de fonctionnaires de l'information entre les organismes du système des Nations Unies.

54. Le Secrétaire général tient à signaler que les membres du CCINU ont à maintes reprises exprimé l'inquiétude que leur causent la détérioration de l'image de l'Organisation des Nations Unies et des organismes apparentés, ainsi que l'érosion de l'appui qui leur est apporté. En 1980 et 1981, le CCINU a préparé, à l'intention du CAC, un rapport détaillé sur ces questions, qui ont fait l'objet de longs débats à la huitième session du CCINU à Tokyo. Un Groupe de travail spécial du CCINU, présidé par le Président du CCINU, s'est réuni en avril 1981 au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour rédiger un rapport préliminaire, que le CCINU a examiné lui-même lors de sa session extraordinaire, en juillet 1981 à Genève. Le secrétariat du CCINU met actuellement la dernière main à ce rapport, qui sera présenté au CAC à sa prochaine session.

55. Dans ses efforts en vue d'améliorer et de renforcer les liens de coopération et de coordination entre les services d'information des divers organismes des Nations Unies, le CCINU a également continué à promouvoir et à coordonner des projets communs concernant les principaux événements de 1981 : services audio-visuels, éducation pour le développement, activités des services de liaison des organisations non gouvernementales et Forum du développement. Des rapports détaillés sur ces questions ont été soumis au Comité de l'information au cours de sa session consacrée aux questions de fond en 1981 et il en est rendu compte dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale. Le Forum du développement fait l'objet d'une section distincte dans le présent rapport (voir par. 57 à 59 ci-après).

56. Quatorze membres du CCINU ont pris part aux débats du Comité de l'information.

Forum du développement

57. Au paragraphe 11 de la section II de la résolution 35/201, l'Assemblée générale réaffirmait l'importance du rôle joué par le périodique Forum du développement et sa décision selon laquelle la continuation de la publication de ce périodique en tant que projet interinstitutions était essentielle. Le Secrétaire général était prié de continuer à examiner la situation financière de ce périodique, de continuer à chercher à assurer l'appui financier à long terme des organismes des Nations Unies à cette publication et de présenter un rapport à ce sujet au Comité de l'information lors de sa prochaine session.

58. Dans le rapport qu'il a présenté au Comité de l'information (A/AC.198/37/Add.1 et 2), le CCINU exposait dans leurs grandes lignes les faits récents intervenus dans l'édition générale du Forum du développement et les prévisions budgétaires préliminaires pour l'exercice biennal 1982-1983, ainsi que les prévisions préliminaires de recettes pour 1982-1983. Dans ses conclusions, le CCINU déclarait qu'il était essentiel que le Comité de l'information renouvelle son appui financier à long terme au Forum du développement si l'on voulait que ce périodique continue à faire progresser le débat sur les questions d'intérêt général et fasse servir l'information à façonner l'avenir.

59. Le rapport du Comité de l'information à l'Assemblée générale contient, entre autres, des recommandations précises sur le Forum du développement 5/.

Programme de formation des journalistes et du personnel de radiodiffusion

60. Au paragraphe 9 de la section III de la résolution 35/201, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général "d'instituer, dès que possible, des programmes de formation en cours d'emploi d'une durée de deux à quatre mois pour les journalistes et le personnel de radiodiffusion des pays en développement, comme il l'a envisagé dans son rapport à l'Assemblée générale, en faisant le nécessaire pour qu'ils puissent profiter au plus grand nombre possible de ces personnes et coïncider dans toute la mesure du possible avec les sessions de l'Assemblée générale".

61. Comme il est indiqué dans son rapport à l'Assemblée générale, le Comité de l'information a débattu du Programme au cours de sa session consacrée aux questions de fond en mai 1981 et s'est félicité de sa mise en application rapide.

62. Le Programme de formation des journalistes et du personnel de radiodiffusion des pays en développement pour 1981 a rassemblé 19 professionnels de la radiodiffusion et du journalisme du Bangladesh, de la Chine, du Congo, de l'Egypte, de l'Equateur, de la Haute-Volta, de la Jamaïque, du Kenya, du Maroc, du Nigéria, du Pérou, de la République-Unie de Tanzanie, du Suriname et du Yémen démocratique, cinq participants désignés par le Pool des agences de presse des pays non alignés (Madagascar, Nicaragua, République arabe syrienne, Viet Nam et Zimbabwe) et un participant désigné par l'Agence de presse panafricaine (Madagascar).

63. Le programme de huit semaines, qui a démarré le 8 septembre 1981, comporte trois éléments :

a) Affectations professionnelles en cours d'emploi au Département de l'information et à d'autres programmes de l'Organisation des Nations Unies;

b) Réunions d'information animées par des représentants des missions permanentes, des fonctionnaires du Secrétariat, des institutions spécialisées, des organes des Nations Unies, etc., sur des sujets qui sont au premier plan des préoccupations du système des Nations Unies;

5/ Ibid., chap. IV, par. 26.

c) Etablissement de comptes rendus sur les séances, les conférences de presse et les activités de l'Organisation des Nations Unies par les participants au programme, faisant office de correspondants temporaires de l'Organisation pour le compte de leurs organisations respectives de presse ou de radiodiffusion.

64. Les participants au programme ont pris part à un séminaire d'une journée organisé à la Banque mondiale/FMI le 17 septembre 1981. Ils ont également eu au Siège de l'Organisation des Nations Unies des entretiens avec des fonctionnaires du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

65. Des échanges de vues ont été organisés avec des journalistes et des spécialistes de la radiodiffusion des pays développés sur les principes et les objectifs d'un nouvel ordre mondial de l'information. Les participants auront également l'occasion d'observer différentes méthodes pratiques et techniques de rassemblement et de diffusion de l'information.